



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLANSAYES N°27

SEANCE DU JEUDI 27 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 27 juillet, le conseil municipal dûment convoqué en date du 25 juillet 2017, s'est réuni à 19 heures 00 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mme Sabine BARRAS, Mr Gilles BERGES, Mr David BES, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Charles SAVEL, Mme Dylette THILL

Absents excusés : Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Claire ETUY RIBOULEAU, Mr Olivier MAVIEL, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Sylvie ALDEGUER à Mme Sabine BARRAS, Mme Claire ETUY RIBOULEAU à Mr Maryannick GARIN, Mr Olivier MAVIEL à Mr Pierre ARMAND, Mr Jacques TASSI à Mr Gilles BERGES

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

OBJET : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Préfecture en date du 22 mai 2017 et du Président de la communauté de communes « Drôme Sud Provence » en date du 25 juillet 2017 ayant tous deux pour objet le mode de répartition du reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017 entre la communauté de communes et ses communes membres.

Les données financières du FPIC 2017 font ressortir que l'ensemble intercommunal de la communauté de communes DSP fait l'objet d'un prélèvement global de 4 005 968 €. Le prélèvement de 4 005 968 €, selon la procédure de droit commun, est réparti comme suit :

- 305 583 € pour la communauté de communes

- 3 700 385 € pour l'ensemble des communes membres de la CC DSP.

La répartition de droit commun 2017 entre les communes membres fait apparaître pour Clansayes : 23 731 €.

Le conseil communautaire a adopté dans sa séance du 29 juin 2017 une répartition dérogatoire libre.

L'ensemble de ce dispositif conduit aux montants suivants, comparés à ceux prévus dans le mécanisme de droit commun prévu par la loi et notifié par la préfecture .

Communes	Droit commun 2017	Répartition libre proposée	Effort consenti /répartition libre
Baume de Transit	31 940 €	31 940 €	- €
Bouchet	46 863 €	47 263 €	400 €
Clansayes	23 731 €	24 431 €	700 €
Donzère	330 241 €	331 606 €	1 365 €
Garde Adhémar	88 398 €	92 528 €	4 130 €
Granges Gontardes	22 763 €	22 763 €	- €
Malataverne	131 936 €	131 936 €	- €
Pierrelatte	1 415 825 €	1 454 175 €	38 350 €
Rohegude	67 990 €	68 390 €	400 €
Saint Paul 3 Châteaux	1 292 036 €	1 332 036 €	53 500 €
Saint Restitut	61 548 €	61 848 €	300 €
Solérieux	13 633 €	13 633 €	- €
Suze la rousse	92 461 €	112 261 €	19 800€
Tulette	81 020 €	88 520 €	7 500 €
CCDSP	305 583 €	192 638 €	- 126 445 €
Total	4 005 968 €	4 005 968 €	

Après avoir rappelé que cette répartition dérogatoire libre du FPIC 2017 ne pourra entrer en vigueur que si l'unanimité des conseils municipaux des 14 communes de la communauté de communes DSP adopte dans les délais réglementaires une délibération concordante à celle du conseil communautaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de répartition dérogatoire libre du FPIC.

Le Conseil Municipal constate qu'aucune explication n'est donnée par le Président de la communauté de communes concernant la nouvelle répartition justifiant le montant de l'effort consenti par la commune de Clansayes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Est défavorable** à la répartition dérogatoire libre du FPIC 2017 telle que mentionnée sur la délibération du 29 juin 2017 adoptée par le conseil communautaire (36 voix pour et 4 contre).

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et année que dessus
Au registre sont les signatures des délégués présents

Pour extrait certifié conforme au registre
A Clansayes le 27 juillet 2017
Le Maire,



Maryannick GARNIN